

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« **UNE DIMINUTION CONTINUE DES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS !** »

- Net recul du nombre de salariés concernés en procédure amiable mais,...
- Hausse des emplois touchés dans les procédures collectives en lien avec l'augmentation des défaillances des ETI et des grandes entreprises.

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

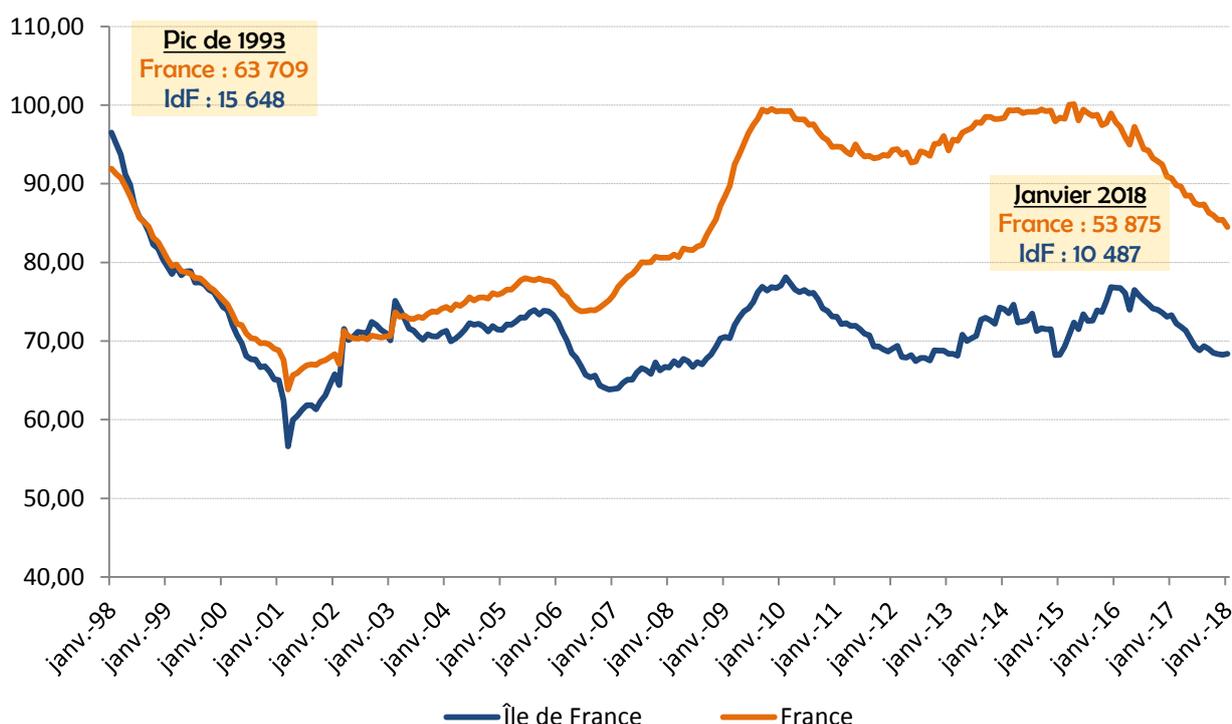
Le nombre des ouvertures de procédures continue de diminuer tant au plan national (- 7 %, en glissement annuel au 1^{er} février 2018) qu'en **Île-de-France (- 6,7 % en glissement annuel au 1^{er} février 2018)**.

On constate toutefois une stabilisation en janvier 2018 après la légère remontée de décembre.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent à 15,5 % en dessous de leur niveau de 1993 et 15 % sous celui de 2009. Elles ont retrouvé leur niveau d'entrée dans la crise de fin 2008.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à près de 32 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de 11 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES
EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)



Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER FÉVRIER 2018

	Janvier 2018	Janvier 2017	Cumul 2018	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alertes du président du tribunal	477	387	477	5 907	-4 %
Procédures amiables	36	30	36	565	-8 %
Désignations de mandataires <i>ad hoc</i>	15	15	15	276	-2 %
Ouvertures de conciliation	21	15	21	289	-15 %
Procédures judiciaires ouvrant une période d'observation	166	171	166	1 893	-18 %
Ouvertures de sauvegarde	5	10	5	107	-21 %
Ouvertures de redressement judiciaire	161	161	161	1 786	-17 %
Procédures de liquidation judiciaire	941	929	941	8 822	-4 %

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1^{er} février 2018 :

⇒ Le nombre d'alertes du président du tribunal de commerce **décroit pour le sixième mois consécutif : - 4 %**.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) continue de **diminuer depuis novembre 2017**, avec une importante baisse du nombre de conciliations : - 15 %.

⇒ Le nombre de procédures de sauvegarde¹ et de redressement judiciaire, **se réduit toujours vivement : - 18 %**.

⇒ Les **liquidations judiciaires² voient leur nombre diminuer**, suivant la tendance observée depuis plusieurs mois : - 4 %.

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.

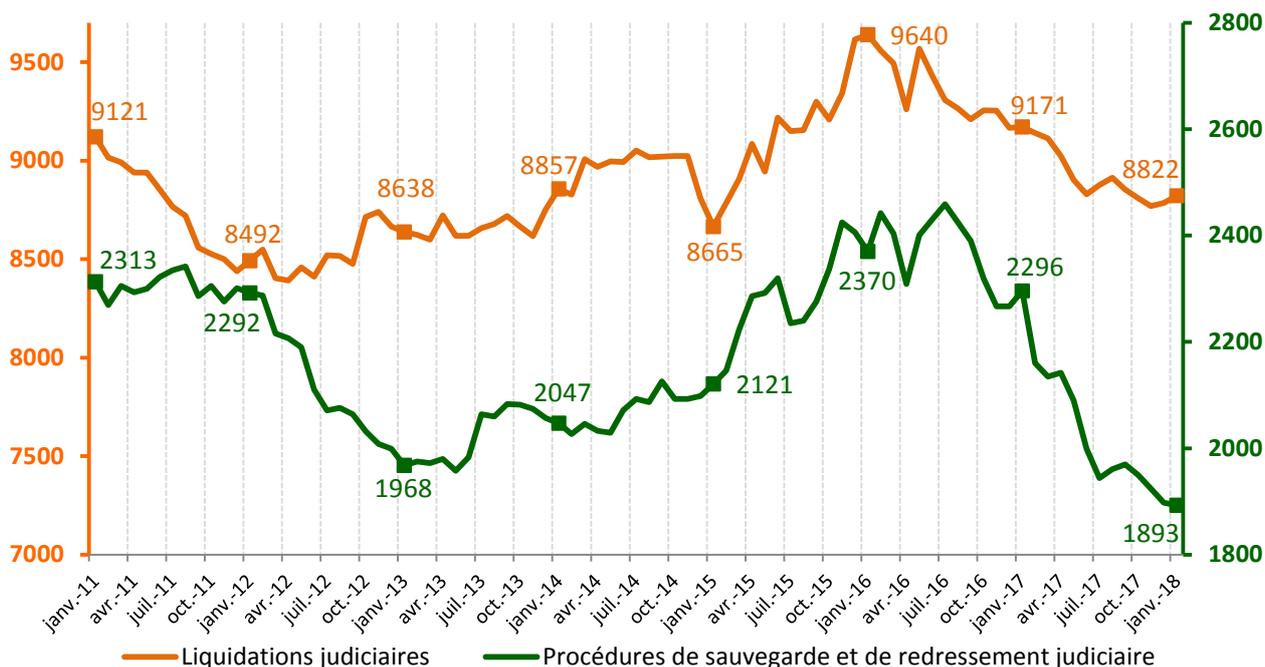
² Depuis cette même date, 388 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 85 en Île-de-France (55 par les TGI de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 30 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).

⇒ **D'un point de vue général, on constate** en Île-de-France, une diminution continue des ouvertures de procédures collectives et une baisse du nombre des ouvertures de procédures amiables. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où le déficit public de la France est à son niveau le plus bas depuis 2007.

Regain d'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers ; sortie des déséquilibres macro-économiques ; prévision de croissance pour 2018 en hausse ; rebond des créations d'entreprises ; anticipation d'un accroissement de l'investissement des chefs d'entreprises ; augmentation de l'emploi salarié privé et hausse du salaire moyen au dernier trimestre 2017 ; baisse significative des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; accélération toujours sensible de la diminution du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS et montant des avances proche des niveaux d'avant-crise...

Mais, repli de la consommation des ménages ; augmentation du prix du pétrole ; accélération des coûts de production dans la construction au 4^e trimestre 2017 ; diminution du climat des affaires dans le commerce de gros et dans les services ; prévision d'une dégradation de trésorerie dans le bâtiment ; hausse des défaillances pour les ETI et les grandes entreprises (+ 16 unités légales sur un an) qui se financent en grande partie par la dette avec un risque d'effet domino conséquent.

ÉVOLUTION DES PROCÉDURES DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET DES PROCÉDURES OUVRANT UNE PÉRIODE D'OBSERVATION (SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE) EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011 (sur 12 mois glissants)



Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

⇒ **Focus sur l'impact social** : hausse du nombre des emplois touchés dans les procédures collectives et net recul dans le cadre des procédures amiables.

- **Le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est légèrement supérieur à **9.000 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ce nombre est en hausse (+ **29 %**, en glissement annuel au 1^{er} février 2018). **Il est 1,3 fois supérieur au niveau de fin 2008.**
- Les effectifs salariés susceptibles d'être préservés dans les entreprises en **sauvegarde ou en redressement judiciaire** augmentent (+**23%**, en glissement annuel au

1^{er} février 2018). Ce sont près de **15.000 salariés** qui sont concernés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils sont encore 1,3 fois plus nombreux que fin 2008.**

- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés est en forte baisse** (-59 %, en glissement annuel au 1^{er} février 2018). Ils se situent à plus de **58.000 salariés**, soit près de **50 % en dessous du niveau de décembre 2016**, dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Bobigny. **Ce nombre reste cependant 1,6 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

- **L'alerte du président du tribunal**, ou la convocation du dirigeant par le Président du tribunal, permet d'évoquer les difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un entretien confidentiel.
- **Les procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures collectives pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
- **Les procédures collectives de sauvegarde et redressement judiciaire** – permettent aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
- **La liquidation judiciaire** entraîne la cessation de l'activité et la fermeture de l'entreprise.
- **Le rétablissement professionnel** permet à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.